

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le mardi 15 mai 2018

COMMÉMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

La loi du 21 mai 2001, dite "loi Christiane Taubira", a reconnu la traite négrière et l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Le décret n°2006-388 du 31 mars 2006 fixe la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition au 10 mai.

À l'occasion de cette journée, des actions sont menées par l'Éducation nationale notamment dans les centres de documentation et dans les établissements scolaires. Il s'agit également d'une journée de réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'humanité.

Cette année à Joigny, la commémoration de l'abolition de l'esclavage est célébrée le 17 mai au lieu du 10 mai en raison du jeudi de l'ascension.

Bernard Moraine, maire de Joigny, Raphaël Adjobi, président de l'association "La France noire", ont le plaisir d'inviter la population à commémorer la

JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEUR ABOLITION

le **jeudi 17 mai 2018 à 18h15** dans les salons de l'hôtel de ville avec la participation de la chorale Croq'notes de Brion.

Présentation de l'exposition "Les Noirs illustres et leur contribution à l'Histoire de France" (de la Révolution de 1789 à la 2^e Guerre Mondiale), ouverte au public dès 17h45.

Exposition visible du vendredi 18 mai au jeudi 24 mai dans le hall de l'hôtel de ville (horaires d'ouverture de la mairie)



Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr